

Agent de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne - SSIAP 1 recyclage

Contexte

L'arrêté du 02 Mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur a été modifié le 22 décembre 2008. Il précise notamment les missions du service de sécurité incendie, les conditions d'emploi et la qualification des personnels qui le composent ainsi que les conditions d'agrément des centres chargés de leur formation. Ainsi, selon l'article 7, il est précisé le maintien des connaissances et l'obligation des personnels des services de sécurité incendie en exercice, de se soumettre en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal de sa formation et à l'obligation tous les deux ans de recyclage en matière de secourisme.

De plus, selon l'article 15, à compter du 1er janvier 2009, les postulants aux emplois d'agents, de chef d'équipe et de chef de service de sécurité incendie doivent être titulaires des diplômes SSIAP.

Objectifs

Permettre aux personnels des services de sécurité incendie de valider leur recyclage obligatoire tous les 2 ans, suite à l'obtention du diplôme SSIAP1, en conformité avec la réglementation en vigueur

- Appréhender les obligations réglementaires relatives aux différents diplômes de sécurité incendie et d'assistance aux personnes
- Acquérir les savoirs théoriques et pratiques nécessaires à l'occupation de son poste de travail
- Réaliser l'évaluation préalable à l'obtention du diplôme correspondant

Renseignements complémentaires

Pré-requis à l'inscription:

- Etre titulaire des diplômes SSIAP niveau 1 et avoir une attestation de l'employeur ou un contrat de travail justifiant d'au moins 1607 heures d'activité de SSIAP sur les 36 derniers mois
- Certificat médical « spécifique » de moins de 3 mois

*Coût pédagogique

Financé sur les plans de formation des établissements

Clôture des inscriptions pour les groupes en inter-établissements

Jeu 15 Novembre 2018

Contact

Pour les groupes en inter-établissements : s.allainguillaume@anfh.fr

Pour les groupes en interne aux établissements : a.lejay@anfh.fr

Public

Agent des services techniques titulaire d'un diplôme SSIAP1

Exercice

2019

Code de formation

68-2

Nature

AFC

Organisé par

Consultation en cours

Durée

14 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences